



Association WAPIHO
Chemin des Retraites 4
1004 Lausanne
wapihorun@gmail.com
www.raid-aventure.ch

Plan de protection du GRAAL 2020 : Recommandations

Version 01.09.2020

1. Situation initiale :

L'ordonnance 2 Covid-19 autorise les manifestations jusqu'à 300 personnes.

Contact régulier avec M. Julien Echenard, délégué au sport associatif et populaire à l'Etat de Vaud, concernant les dernières recommandations en vigueur pour les manifestations.

L'association WAPIHO est membre de la fédération de Triathlon suisse, et suit ses recommandations de prévention disponibles sur le site de [Swiss Olympic](https://www.swissolympic.ch/).

Les recommandations de l'OFSP en matière d'hygiène et d'éloignement social doivent être respectées; cette obligation ne concerne pas les personnes d'une même équipe, les parents et leurs enfants ou les personnes faisant ménage commun.

2. Objectif :

Nos recommandations et nos actions sont conformes aux exigences officielles. Il existe des règles simples, des recommandations claires et des solutions faciles à mettre en place.

En s'inscrivant à l'évènement, le participant accepte les directives suivantes. En cas de non-respect, il peut être disqualifié de la course.

3. Responsabilité de l'association WAPIHO :

L'association appliquera les mesures dans son domaine d'action. L'exposition lors du trajet pour se rendre ou repartir du centre de course n'est pas sous la responsabilité des organisateurs.

L'association nomme M. Ngoc Huy HO (responsable du groupe sécurité au Service de la Consommation et des affaires vétérinaires de Genève) comme responsable Covid-19. Il sera chargé de veiller au respect des conditions générales de l'OFSP pendant la course.

4. Symptômes d'infection :

Les athlètes et les organisateurs de courses présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisés à participer aux courses. Ils restent à la maison ou sont placés en quarantaine. Ils doivent appeler leur médecin de famille et suivre ses instructions. Le comité doit être immédiatement informé des symptômes de la maladie.

5. Organisation de course :

a. Matériel

Il est recommandé à tous les participants d'avoir un désinfectant avec eux pour assurer la désinfection de leurs mains (veiller à l'utilisation correcte selon l'OFSP). Du désinfectant sera également mis à disposition aux zones de transition et au centre de course.

Il est recommandé aux athlètes d'utiliser leur propre matériel privé et de ne pas partager ni boisson ni nourriture.

Le ravitaillement sera distribué avec des masques et des gants et de manière individuelle dans des bols afin de respecter la distanciation sociale.

L'association garantit que suffisamment de matériel sera disponible pour permettre une diminution des risques de contamination.

Le matériel sera distribué individuellement et désinfecté/lavé à l'eau et au savon après utilisation par la personne responsable de l'activité (gilets de sauvetage, pagaies, autre selon activité).

L'organisateur veillera à ce que la carte d'orientation soit remise de manière à répondre aux mesures de protection du Conseil fédéral.

Le retrait des dossards au centre de course se fera avec le port du masque par le comité, les bénévoles et les concurrents.

Aucun classement provisoire ne sera affiché au centre de course.

b. Déroulement de la course

Le plan de course est établi dans le but de respecter la distanciation sociale dans les zones de départ et d'arrivée.

La course est balisée au moyen de marquages au sol devant les différentes zones d'attente afin de respecter la distanciation de 2m entre les personnes. Les marquages ne doivent pas être touchés par les athlètes (danger d'infection).

Les départs des 3 catégories différentes sont différés. Les départs des équipes au sein d'une même catégorie sont échelonnés dans le temps par une épreuve de dilution.

c. Comportement en course

Si l'on rencontre d'autres athlètes pendant la course malgré un départ décalé, ou d'autres personnes, les règles de distanciation sociale s'appliquent. Une attention accrue devra également être accordée à l'éloignement social des piétons et des autres personnes.

d. Risques/Comportement en cas d'accident

Une équipe médicale suit les recommandations de l'OFSP et les règles sanitaires normales. Le port du masque sera obligatoire sur toute intervention.

e. Centre de course/Restauration/Vestiaires/Douches/Toilettes

Les règles de l'OFSP seront placées visiblement aux entrées/portes. Des bénévoles seront chargés de s'assurer du respect des normes sanitaires au centre de course.

Les toilettes seront utilisées l'une après l'autre. Un urinoir sur deux sera condamné afin de respecter la distance sociale.

Les vestiaires et douches seront ouverts en limitant le temps d'utilisation pour chaque personne. Un maximum de cinq personnes sera admis simultanément, et il doit être possible de maintenir une distance de 2m entre toutes les personnes à tout moment.

Les surfaces fréquemment touchées et susceptibles d'être contaminées seront nettoyées régulièrement avec un produit de désinfection.

L'accès au bar et au stand de ravitaillement sera canalisé par des rubalises et des marquages au sol afin de maintenir les distances de sécurité.

Le paiement par carte bancaire/TWINT sera encouragé sur le site du centre de course.

Suffisamment de tables seront prévues et des espaces de 1m50 seront condamnés sur les tables afin de permettre aux équipes de se restaurer (repas offert aux participants à l'arrivée de la course), tout en maintenant la distance sociale avec les autres équipes. Les tables seront désinfectées après chaque utilisation. Il est à noter que le repas servi est un ravitaillement final pour les coureurs et non une invitation à rester de façon prolongée dans l'enceinte du centre de course pour s'y restaurer.

Les remises des prix se feront de telle sorte que la distanciation soit respectée et qu'un rassemblement trop important de personnes soit évité. Elles se dérouleront ainsi avec un décalage d'une heure entre les différentes catégories.

6. Suivi des participants :

Seront consignées par écrit, les coordonnées de tous les athlètes, ainsi que des bénévoles participant à la mise en œuvre de la course dans le respect de la confidentialité des données personnelles, afin de retracer les éventuelles chaînes d'infection.

7. Communication :

Le concept de protection est communiqué par les canaux suivants :

- Site internet : lettre d'information et place permanente sur la page d'accueil
- Réseaux sociaux
- Dans le règlement, approuvé et signé
- Affiche au centre de course et sur le parcours

Chaque sportif, chaque sportive est tenu(e) de respecter le concept de protection de manière solidaire et responsable.

Annexe : prescriptions sanitaires/épidémiologiques de l'OFSP